

---

## **REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT POUR LE PRET DE « SACS A MALICES »**

---

**Article 1 :** Ce prêt s'adresse aux assistants maternels agréés en activité sur le territoire des Achards. Le prêt a lieu sur demande de l'assistant maternel. Les livres sont à destination des assistants maternels et des enfants de 0 à 3 ans dont ils ont la garde.

**Article 2 :** Ces sacs à malices contenant 5 livres pour enfants et des articles pour adulte en lien avec l'exercice du métier d'assistant maternel. Les sacs peuvent être empruntés au RAM.

**Article 3 :** Les emprunts et retours des sacs à malices peuvent s'effectuer à l'issue des matinées d'éveil ou au RAM, à condition d'en avoir informé le service auparavant. Un sac à malices peut être emprunté pour deux semaines maximum à l'exception du sac sur le métier d'AM dont la durée du prêt est de 4 semaines.

**Article 4 :** Les emprunteurs doivent rendre les livres à la date prévue dans l'état dans lequel ils ont été empruntés. Ils peuvent être nettoyés si nécessaire. En cas de perte ou détérioration, l'emprunteur est tenu d'en informer le service RAM.

**Article 5 :** Les livres sont classés par thématique.  
Un visuel présente une photo des livres que contient le sac.  
Chaque livre est rattaché à une thématique et à son sac.  
Une présentation des livres peut avoir lieu en matinée d'éveil.

**Article 6 :** Les emprunteurs sont invités à faire part de leurs observations, besoins et suggestions afin d'améliorer la qualité du prêt.

**Contact :**  
**RAM Farandole du Pays des Achards**  
02.72.78.10.30

Communauté de Communes  
ZA Sud-Est – CS 90116  
2, rue Michel Breton – La Chapelle-Achard  
85150 Les Achards

---

Sac n°

Thématique :

Nom, Prénom de l'emprunteur :

Date de retour :

---

Que pensez-vous du contenu du sac ?

- 
- 
- 
- 

Quelles ont été les réactions des enfants pendant la lecture ?

- 
- 
- 
-